

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 27 JUILLET 2021

Absents excusés : FRANCE JM. POYET B. ROLLAND Y. GARDON F. VENET ML. CHALANDON E.

PROCES-VERBAL REUNION DU 15 JUILLET 2021

Le conseil municipal approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 15 juin 2021.

SALLE ANIMATION : résultat appel d'offres

Présentation de l'analyse des offres suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 20 juillet. Suite à cette réunion une négociation a été demandée à certaines entreprises :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT
1	Maçonnerie	BÉNY	61.165,15 €
2	Façades – Isolation extérieure	ASTEN	31.300,00 €
3	Charpente bois	JM CHARPENTE	Solution de base 15.137,50 €
3	Charpente bois	JM CHARPENTE	P.S.E. n° 1 12.126,00 €
4	Couverture bac acier	SUPER Etanchéité	54.699,00 €
5	Menuiserie aluminium – Métallerie	SC ALU	64.500,00 €
6	Menuiserie bois	M2D	34.500,00 €
7	Carrelage – Faïence	DI CESARE	30.082,64 €
8	Plâtrerie – Peinture	MAISON BROZE	55.502,63 €
9	Plomberie – Chauffage – Ventilation	LORNAGE Frères	62.185,21 €
10	Electricité Courants Forts – Courants Faibles	CUISSON	33.962,83 €
11	Voiries	Lot infructueux	/
Récapitulation base			443.034,96 €
Récapitulation base + P.S.E. (prestations supplémentaires éventuelles)			455.160,96 €

Le Conseil Municipal accepte de retenir les entreprises ci-dessus.

INSTALLATION CLASSEE ENTREPRISE ELIA & CO

Lecture d'un courrier de Mme la Préfète qui présente la demande de M. CAMBRAY Olivier gérant de la Sarl ELIA & CO, en vue de procéder à la régularisation de l'installation de compostage de déchets non dangereux (déchets verts, boues d'épuration), qu'il exploite à Saint-Laurent-la-Conche, lieu-dit « Magneux le Gabion ». Possibilité de consultation de ce dossier, par le public en mairie de Saint-Laurent-la-Conche du 5 juillet au 30 juillet. Un avis doit être prononcé par la commune de Valeille, car une partie du territoire de la commune est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée. Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité.

Création d'un poste « Parcours Emploi Compétences – jeunes »

La commune a la possibilité de recruter un jeune de Valeille, âgé de 16 à 25 ans révolus, qui entre temps a eu un remplacement d'un congé maladie sur la commune de Feurs, dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences – jeunes ». Cette personne pourra être recrutée, dès la fin de son remplacement, en CDD, pour 20 heures par semaine, pour une durée de 6 à 9 mois, avec une prise en charge par l'Etat de 65 % du SMIC horaire. La durée totale du contrat ne pourra excéder 18 mois, si accord de l'Etat en cas de renouvellement. Cette personne effectuerait les tâches suivantes : nettoyage de la commune, nettoyage de l'école, nettoyage des trottoirs, aide à l'école, en cas de personnes manquantes, petits travaux dans les bâtiments communaux. Le Conseil Municipal décide de créer ce contrat, si possible pour un an.

CCFE : approbation rapport CLECT

Rappel que lors du 2^{ème} confinement, une aide a été versé au commerce Le Valeille, pour un montant de 1.000 €, dont 800 € par la CCFE et 200 € par la commune. Le montant de 200 € sera déduit des attributions de compensation de la CCFE, pour la commune de Valeille. Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 16 juin 2021, qui acte cette déduction.

QUESTIONS DIVERSES

• **Parking salle animation** :

Au mois de juin 2021, réception d'un courrier du Département de la Loire, indiquant la notification d'une subvention : enveloppe territorialisée, concernant l'aménagement du parking de la salle d'animation, pour un montant de 33.994 €. Il est rappelé que les travaux sont terminés, depuis janvier 2021, mais que la commune pouvait démarrer les travaux, dès l'accusé de réception de la demande de subvention.

• **PLU** :

A ce jour, le PLU n'est toujours pas applicable, car la Sous-Préfecture demande des dossiers papiers. Dès réception de ces documents, qui seront envoyés en septembre par le Cabinet d'étude, la Sous-Préfecture a deux mois, pour nous faire un retour sur ce PLU.

• **Dossier yourte** :

Demande de construction d'une yourte, sur un terrain situé à la Côte. Possibilité de construction sur un terrain non constructible, d'une yourte, pour faire de la permaculture, à condition de modifier le PLU et de créer un STECAL. Cette construction est posée sur pilotis, sans aucune fondation, elle peut être déplacée à tout moment. Le Conseil Municipal décide de remettre à l'ordre du jour, ultérieurement ce sujet, parce qu'il souhaite déjà que soit applicable le PLU.

• **Fauchage des bordures** :

Problème au niveau du fauchage des bordures des voiries, en effet l'employé communal coupait aussi le dessus des haies et parfois même des piquets. Après plusieurs plaintes écrites ou verbales, l'employé communal coupera le bas ainsi que le côté de la haie. L'employé communal demande à ce qu'une entreprise fasse, au moins une fois par an, ce fauchage. Le Conseil Municipal rappelle qu'une nouvelle machine a été achetée.

• **Ecole** :

Information : le directeur de l'école ne sera plus à Valeille, à la rentrée scolaire 2021-2022. Concernant le personnel communal, des nouveaux horaires ont été établis, ainsi qu'un planning des tâches réparties par agent.

• **Cimetière** :

Le colombarium est terminé. De la terre a été mise vers le colombarium ainsi qu'une butée sur le portail, pour que celui-ci ne tape pas dans le banc du colombarium. Il est rappelé que les désherbants ne sont plus autorisés, c'est pour cette raison, qu'il y a de l'herbe dans le cimetière, que l'employé communal doit couper.

• **Comité des Fêtes** :

Le concours de pétanque devrait avoir lieu, fin août.

• **Antenne Free** :

L'antenne Free s'installerait sur des parcelles au lieu-dit « Grande Varenne ». Le propriétaire serait d'accord.

- **Fleurissement** :

Mme CREPIAT indique le podium du concours de fleurissement : 1^{er} : PERRIER Daniel - 2^{ème} : MALBOEUF William – 2^{ème} exæquo : CONZIMU Yannick – 3^{ème} : MARGOTAT Laurent.

- **Classes** :

Rappel de la date des classes le samedi 11 septembre 2021. L'apéritif, offert par la commune, sera servi par la commission fêtes et cérémonies.